

## Conditions générales de vente

### Inscription

Notre exigence de qualité nous conduit à fixer pour chaque stage un minimum et un maximum de participants. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des réservations écrites (courrier, télécopie). Elles cessent d'être retenues dès que le nombre maximum est atteint.

Les inscriptions doivent préciser tous les renseignements nécessaires à leur traitement et leur facturation. L'utilisation des bulletins d'inscription nous aidera à mieux vous connaître et donc à mieux vous conseiller.

### Annulation

L'annulation d'une inscription, parce qu'elle modifie la composition du groupe, peut entraîner des conséquences très négatives sur le déroulement d'un stage, voire nous conduire à le supprimer.

Toute annulation doit nous parvenir par écrit au moins 10 jours avant la date de début du stage. En cas de non-respect de ce délai, nous nous réservons le droit de demander le versement intégral de la formation (ce débit ne constitue pas cependant une dépense déductible de la participation de l'employeur à la formation continue).

La Chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute Vienne se réserve le droit d'annuler ou de reporter chaque stage dans un délai raisonnable si le nombre de participants y figurant est insuffisant pour le bon déroulement de la formation.

### Tarif

La CCI de Limoges et de la Haute-Vienne n'étant pas assujettie à la TVA pour ses activités de formation, nos prix sont nets de toutes taxes.

Tout stage ou cycle commencé est dû en entier.

Les repas et l'hébergement ne sont pas compris dans le prix du stage. Lorsqu'ils sont facturés en sus, ils sont imputables sur la participation de l'employeur dans la limite de cinq fois le minimum garanti par jour et par stagiaire (MG défini à l'article L3231-12 du Code du travail).

### Conditions générales de vente

Nos factures sont payables comptant sans escompte. En l'absence de paiement, suite à nos lettres de rappel et après mise en demeure, des pénalités de retard égales à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur seront appliquées.

En cas de paiement du coût de la formation par un organisme payeur extérieur, l'entreprise solidairement débitrice doit s'assurer de la bonne transmission à cet organisme des instructions nécessaires. Dans le cas où l'organisme payeur ne prendrait pas en charge la totalité du coût de la formation, l'entreprise s'engage à payer la différence.

### Confidentialité - données personnelles

Les contrats individualisés, les termes de ceux-ci, ainsi que les informations nécessaires à la réalisation de la prestation sont confidentiels. En cas de non-respect de ces dispositions par le client, la CCI pourra engager à son encontre une procédure judiciaire aux fins de dommages et intérêts ne pouvant être inférieurs au prix de la prestation.

Les informations fournies par le client et nécessaires pour la réalisation de la prestation relèvent de sa seule responsabilité et ne sauraient en aucun cas engager celle de la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne.

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement destiné à prendre en charge votre demande, réaliser des enquêtes, transmettre de l'information, diffuser des listes d'entreprises, présenter les actions et les offres de la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne et, sauf pour répondre à des obligations légales, ne feront l'objet d'aucune communication externe sans votre autorisation. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016 et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée et tout texte en vigueur à venir, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes, que vous pouvez exercer en vous adressant au délégué à la protection de données (dpg@limoges.cci.fr). Pour connaître la durée de conservation de vos données, consultez nos mentions légales sur [www.limoges.cci.fr](http://www.limoges.cci.fr). En outre, une réclamation auprès de la CNIL peut être faite à tout moment (3 place de Fontenoy, 75007 Paris) ou <https://www.cnil.fr/>

### Droit de rétractation

Le client non-professionnel ayant conclu un contrat à distance ou hors établissement avec la CCI dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter à compter de la date de l'accusé de réception de l'engagement, sauf service totalement réalisé avant la fin de ce délai. Un formulaire de rétractation est téléchargeable sur le site internet de la CCI : [www.limoges.cci.fr](http://www.limoges.cci.fr)

### Litiges

- client non professionnel : dans l'hypothèse où le client agirait en tant que consommateur (non professionnel), conformément au Code de la consommation, les différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation du présent contrat pourront être soumis au médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à ce professionnel. Toute précision relative au médiateur de la consommation est disponible, sur simple demande auprès de la CCI (Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation, CECMC, [www.mediation-conso.fr](http://www.mediation-conso.fr))

- client professionnel : tout litige né du contrat ou de l'exécution des prestations sera soumis en premier et dernier recours à l'arbitrage de M. le Président du tribunal de commerce de Limoges.